



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

Conforme aux normes
européennes

▶ Code ISIN :	FR0010434688
▶ Dénomination :	ECHIQUIER JAPON
▶ Forme juridique :	FCP de droit français
▶ Compartiment / nourricier :	Non
▶ Société de gestion :	Financière de l'Echiquier
▶ Gestionnaire financier par délégation :	UBS Global Asset Management France SA
▶ Autres délégués :	EURO NET ASSET VALUE (Groupe Société Générale) - délégué de la gestion administrative et comptable.
▶ Dépositaire :	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
▶ Commissaire aux comptes :	MAZARS & GUERARD
▶ Commercialisateur :	Financière de l'Echiquier

Informations concernant les placements et la gestion

▶ Classification :

ACTIONS INTERNATIONALES

▶ Objectif de gestion :

ECHIQUIER JAPON est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme avec une volatilité plus faible qu'un investissement en direct en actions.

▶ Indicateur de référence :

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du fonds. Toutefois l'indice le plus proche est le TOPIX. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le TOPIX ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Cet indice est représentatif des sociétés cotées libellées en yen sur la première section de la bourse de Tokyo, pondéré sur leur capitalisation et se calcule sur une base de 100 depuis le 04 janvier 1968, date de sa création.

► Stratégie d'investissement :

La gestion d'ECHQUIER JAPON s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres – appelée « stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des sociétés mise en portefeuille basée sur la valorisation relative des sociétés par rapport aux perspectives de croissance.

La gestion portera une attention particulière sur les sociétés leaders dans leurs secteurs, les sociétés sous évaluées, la pondération des valeurs dans le TOPIX.

La gestion est orientée vers les marchés des actions japonaises.

Le fonds est exposé à hauteur de 60 % minimum sur les marchés des actions internationales en particulier les actions japonaises et dans une moindre mesure les actions de la zone Asie.

Les investissements effectués en dehors du Japon sont toutefois limités à 30 % du fonds en privilégiant notamment l'Australie, la Corée, Hong Kong et la Chine.

ECHQUIER JAPON est exposé à hauteur de 50 % minimum en moyennes et grandes valeurs. Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les petites valeurs dans la limite de 50 %.

ECHQUIER JAPON est exposé en actions de tous secteurs d'activité.

Aux fins de dynamiser la gestion, ECHQUIER JAPON, se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 40 % maximum de l'actif en titres obligataires réputés « catégorie investissement » (« investment grade »).

Le fonds intervient sur des instruments financiers à terme dans le but de couverture des actifs détenus contre les risques de marché et dans le but d'exposer au risque de marché.

Il peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme dans le but de couvrir les actifs contre le risque de change, lié à la détention de titres en dehors de la zone euro.

Ces opérations seront effectuées afin de piloter l'exposition du fonds sans rechercher de surexposition aux marchés.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, le fonds se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 40% maximum de l'actif net
- en titres d'autres OPCVM français et/ou européens coordonnés dans la limite de 10 % de l'actif net (OPCVM monétaires ou OPCVM actions)
- Le fonds se réserve la possibilité d'être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % dans le cadre de la gestion des souscriptions et des rachats.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi/exposé dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur de part du fonds est susceptible d'évoluer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des chiffres macro-économiques, aux taux d'intérêt.

Risque de perte en capital : Oui.

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions : Oui.

ECHQUIER JAPON est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire : Oui

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque qu'ECHQUIER JAPON ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change : Oui.

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux : Oui

ECHIQUIER JAPON est exposé à hauteur de 40 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent.

Risque de crédit : Oui.

Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 40 % maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs.

Profil type de l'investisseur :

Le Fonds s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds –risque élevé dû à l'investissement en actions internationales.

ECHIQUIER JAPON peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER JAPON peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par la Financière de l'Echiquier.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER JAPON dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,392 % TTC maximum
Commission de sur performance	Néant	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : 50 % Société de gestion en titre et 50 % Société de gestion par délégation	Prélèvement sur chaque transaction (actions exclusivement)	0,598 % TTC maximum

► Régime fiscal :

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés...).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Conformément à la Directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003, les actionnaires résidents d'un autre Etat membre de l'Union Economique Européenne que la France, ayant perçu des revenus sous la forme d'intérêts au sens de cette directive, sont susceptibles d'être fiscalisés dans leur Etat de résidence dans le cadre du dispositif d'échange d'informations mis en place entre la France et chacun des Etats membres. La note détaillée du prospectus comporte des informations complémentaires sur ce point.

Informations d'ordre commercial

► Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et rachats sont recevables en millièmes de parts. La valeur d'origine de la part est de 152,45 euros. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse avant 12 heures auprès du dépositaire :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
66 rue de la Victoire
75009 Paris

et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du lendemain de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

En application de l'article L.214-30 du code Monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

► **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvert à Paris du mois de décembre de chaque année.

► **Affectation du résultat :**

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des coupons encaissés.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site www.fin-echiquier.fr.

► **Devise de libellé des parts :**

Euro

► **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par la COB (Commission des Opérations de Bourse) le 12 mai 1995.
Il a été créé le 19 mai 1995.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'IENA
75116 PARIS

Le prospectus est également disponible sur le site www.fin-echiquier.fr.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.

Date de publication du prospectus : 29 mai 2007

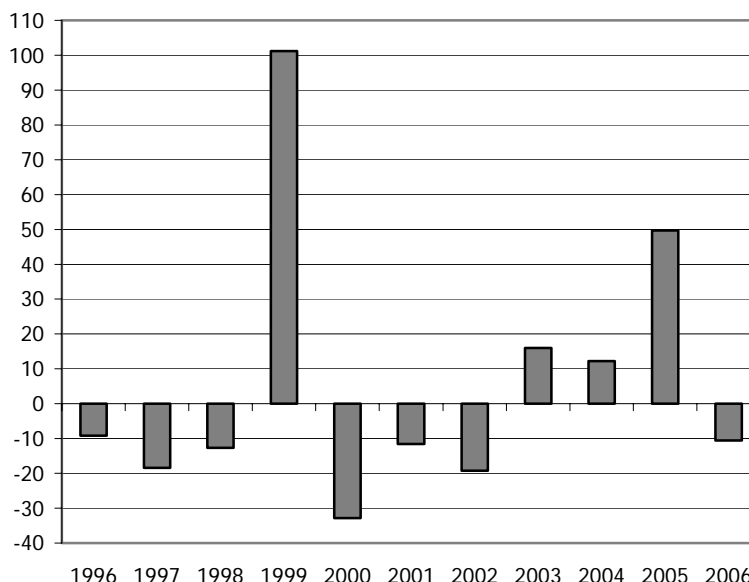
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le document « Politique de vote » détaillant les conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans le fonds, peut être demandé à la société de gestion délégataire UBS Global Asset Management France SA au numéro suivant : 01.44.56.45.45. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être obtenu sur simple demande auprès de la société de gestion par délégation.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

1 - Performances annualisées du FCP au 29/12/2006 :



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis. En revanche, la performance de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
ECHIQUIER JAPON	- 10,53 %	+14,53 %	+ 7,10 %
Topix (en euros)	+ 1,90 %	+ 65,06 %	+ 62,87 %

Les Performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

2 – Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 29/12/06 :

Frais de fonctionnement et de gestion	2.39%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0.00%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	0.00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	0.00%

Autres frais facturés à l'OPCVM	0.89%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	0.00%
- commissions de mouvement	0.89%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3.28 %

- Les frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

- Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

-des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

- Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

-des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

-des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

3 – Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 29/12/06 :

- Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 0.27 % de l'actif moyen

- Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 34.53 % de l'actif moyen.

Financière de l'Echiquier étant une société de gestion totalement indépendante, aucune transaction n'a été effectuée avec une société liée telle que définie aux articles L 233-16 du code de commerce, L 321-1, L 214-24 et L 321-2 du code monétaire et financier.